

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRAVOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****SEANCE EN DATE DU 2 JUILLET 2026****Présents : 74****Votants : 80****Pouvoirs : 6**

(cf. liste annexe)

**Secrétaire de séance : Jean-Luc DI MARCO****Date de la convocation du Conseil de Communauté : 25 juin 2026****Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle Multi-activités d'Arlanc**

Délibération n°02

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES À  
VOCATION ÉCONOMIQUE**

Vu les statuts des associations ou sociétés mentionnées ci-dessous ;

Attendu qu'il appartient au conseil de désigner des représentants dans ces structures ;

Pour certaines représentations, le Bureau proposera la candidature du Président ou des vice-présidents chargés de délégations sur ces thématiques.

| <b>Organismes</b>                               | <b>Représentants</b>                                            |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| BETA ENERGIE comité éthique (1)                 | Lilian FRITEYRE                                                 |
| Entreprendre en Livradois-Forez (Elu référent)  | Thierry DORIATH                                                 |
| PFIL Thiers-Ambert (2)                          | Thierry DORIATH,<br>Igor GIRAUDEAU                              |
| Maison du Tourisme                              | Daniel FORESTIER, Chantal FACY,<br>Didier LACK, Thierry DORIATH |
| Entente touristique                             | Daniel FORESTIER, Chantal FACY,<br>Didier LACK                  |
| CRT ARA (1)                                     | Chantal FACY                                                    |
| CFA Ambert (1)                                  | Thierry DORIATH                                                 |
| Agence France Locale (1 titulaire, 1 suppléant) | Titulaire : Simon RODIER<br>Suppléant : Didier DORÉ             |



Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de désigner les représentants dans les associations et sociétés à vocation économique, tel qu'énoncé dans le tableau ci-dessus ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,  
Pour le Président empêché,  
Le premier Vice-président,

Didier DORÉ

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 9 juillet 2026